

Échéancier proposé pour le règlement no 315-2018

Titre du règlement: Règlement no 315-2018 portant sur les dimensions des bâtiments secondaires dans la zone VIL et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015, 275-2015, 280-2016, 281-2016, 287-2016, 290-2016, 291-2016, 297-2017, 298-2017, 300-2017, 302-2017, 303-2017, 309-2018, 311-2018 et 313-2018)

01-10-2018: Avis de motion.

01-10-2018: Adoption du premier projet de règlement

04-10-2018: Transmission à la MRC de La Nouvelle-Beauce du premier projet de règlement et de la résolution par laquelle il est adopté.

09-10-2018: Avis public affiché dans deux endroits de la municipalité et publié dans le Journal Entre-Nous (novembre 2018) pour la tenue d'une assemblée publique de consultation.

03-12-2018: - Assemblée publique de consultation à 20 h 00 (*7 jours ou plus après l'avis public*)
- Adoption du second projet de règlement

06-12-2018: Transmission à la MRC de La Nouvelle-Beauce du second projet de règlement et de la résolution par laquelle il est adopté.

06-12-2018: Avis public affiché dans deux endroits de la municipalité annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum (*les personnes intéressées ont 8 jours pour sa manifester*)

Si aucune demande.

07-01-2019 : Adoption du règlement.

09-01-2019: Transmission à la MRC de La Nouvelle-Beauce d'une copie conforme du règlement pour l'émission d'un avis de conformité.

15-01-2019: Assemblée de la MRC de La Nouvelle-Beauce pour l'émission d'un avis de conformité.

22-01-2019: Avis public affiché dans deux endroits de la municipalité et publié dans le Journal Entre-Nous (février 2019) suite à l'émission d'un avis de conformité par la MRC et entrée en vigueur du règlement.